

MAIRIE DE MARIGNIER
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la **Salle Consulaire**, le

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024 A 19 Heures

Affiché le 07 novembre 2024

ORDRE DU JOUR
session ordinaire

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024
- Présentation des décisions municipales prises au titre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

I/INSTITUTIONS

1/Signature de la convention de transmission électronique des actes au représentant de l'État

II/FINANCES

2/Dérogation à la circulaire n° NOR INT B00059C du 26 février 2002 portant obligation d'imputation comptable en section de fonctionnement pour les dépenses dont le montant est inférieur à 500 € TTC : dérogation concernant les clefs pour l'accès aux bâtiments communaux

3/Fixation du montant des subventions allouées aux associations partenaires du dispositif « Pass Sport et culture »

4/Versement des bénéfices à l'association « DES ELLES POUR VOUS » à la suite des actions menées sur la commune de Marignier pour OCTOBRE ROSE

III/MARCHÉS PUBLICS

5/Constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation de marché(s) de prestations intellectuelles dans le cadre du projet de Schéma Directeur des Eaux Pluviales Urbaines et des Eaux de ruissellement sur le périmètre de la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) - entre la CCFG, les communes d'Ayze, de Bonneville, de Brison, de Contamine Sur Arve, de Glières Val de Borne, de Marignier et de Vougy

IV/RESSOURCES HUMAINES

6/Convention avec le CDG 74, d'une durée de trois ans, de mise à disposition d'agents pour effectuer le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément absents, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité

V/PATRIMOINE

7/Échange de la parcelle communale cadastrée section AW n°386 contre les parcelles cadastrées section AW n°383 et 384

8/Cession de la parcelle communale section F n°6734 à la SCI ORIANE

9/Signature de l'acte authentique de la vente en Etat Futur d'Achèvement par la société TERACTEM au profit de la commune de Marignier -local dans la copropriété « Les Jonquilles du Môle »

10/Signature d'une convention entre la commune et Mme Agnès AUGE -Psychologue-pour la mise à disposition d'un local professionnel au sein de la Maison de Santé Pluri Professionnelle de Marignier

11/Signature d'une convention entre la commune et Mme. Christine JORDANIS -Orthophoniste-pour la mise à disposition d'un local Professionnel au sein de la Maison de Santé Pluri Professionnelle de Marignier

VI/URBANISME

12/Instauration d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L424-1 du Code de L'Urbanisme - Secteur Les Paccots

Informations diverses

Le Maire,
Christophe PERY

